



ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME

AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Atelier Finance Climat pour l'Afrique francophone

Expérience de financement et actions d'adaptation au CC au Maroc



Présenté

Mme Meryem Andaloussi

Royaume du Maroc



Ministère de l'Agriculture
et de la pêche Maritime

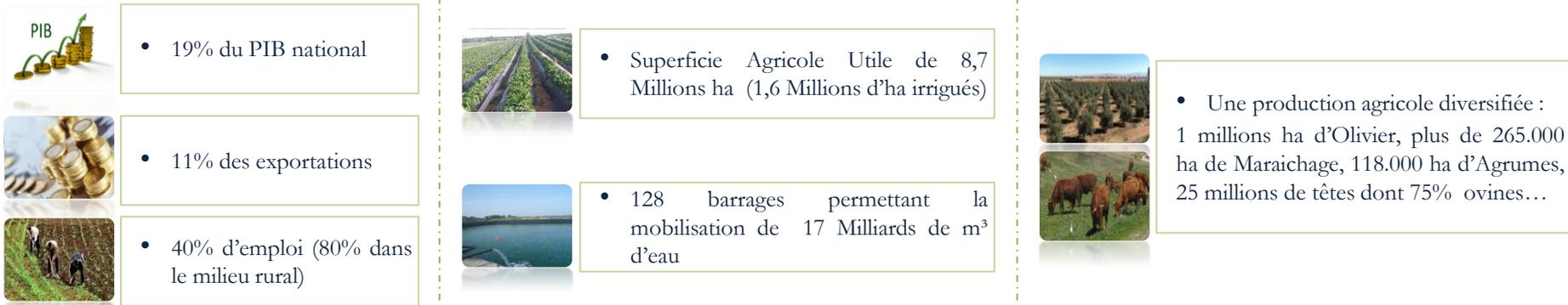


وكالة التنمية الفلاحية
AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

**Casablanca, du 03 au 05
mai 2016**

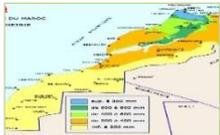
Contexte général (Plan Maroc Vert Et Changements Climatiques)

L'agriculture est le principal moteur du développement économique et social

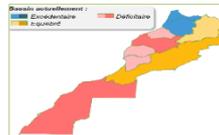


L'agriculture est dans un contexte climatique difficile

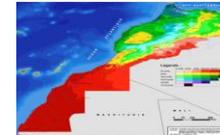
- Une forte variabilité interannuelle des précipitations sur l'ensemble des régions (100 à 1 200 mm)
Disparité des précipitation induit une grande variabilité spatiale des écoulements d'eau de surface



- Une rareté et irrégularité spatiale et temporelle des ressources en eaux (51% des eaux de surfaces sont produites dans 4 bassins hydrauliques)
 - Une rareté et irrégularité spatiale et temporelle
 - Une pression croissante (poussée démographique, besoins de l'agriculture irriguée, développement urbain, ...)



- Deux grandes zones climatiques :
 - Les régions Nord : Climat à la fois méditerranéen et atlantique
 - Les régions Sud : climat semi-aride à aride, voire désertique



L'agriculture est devant plusieurs défis

- Secteur agricole 1^{er} consommateur d'eau (80% des eaux mobilisées)
- Faible efficacité de l'utilisation de l'eau à la parcelle (près de 50%)
- Dominance du 'pluviale' (plus de 80% de la SAU).



Dimension de développement durable dans le cadre du PMV

- Rationalisation de la consommation d'eau
- Garantie de la transition énergétique du secteur agricole
- Gestion des terres agricoles dans une perspective durable
- Développement des programmes de promotion de l'économie circulaire
- Ancrage de la prise en compte de changement climatique

Principales mesures du PMV liées à la résilience au changement climatique

Volet atténuation

- **Plantation annuelle moyenne de 12 millions d'arbres** fruitiers dans le cadre essentiellement du programme de reconversion de 1 million Ha de céréaliculture en arboriculture fruitière dans les zones à vocation non céréalière
- **Développement d'une mesure d'atténuation appropriée au niveau national des Gaz à effet de serre « NAMAs »** relative à la promotion de l'agriculture (43.000 Ha à l'horizon 2030)
- **Rationalisation de l'usage des engrais et pesticides** dans un cadre réglementaire (loi 42-95 sur le contrôle et l'organisation du commerce des produits pesticides à usage agricole et l'homologation des intrants chimiques (pesticides et fertilisants) et la surveillance et le contrôle de l'ONSSA)
- **Limitation de l'usage de l'Énergie polluante** à travers la promotion du recours à l'énergie solaire pour le pompage de l'eau d'irrigation à la place du gasoil et l'encouragement au rajeunissement du parc du machinisme agricole via la subvention par le FDA
- **Gestion des déchets agricoles** à travers notamment l'obligation de la réalisation d'un plan de gestion environnemental pour les Unités de valorisation et l'encouragement de la mise en place des unités de valorisation « vertes » (Trituration des olives bi phasiques...).



Volet adaptation

- **Mobilisation annuelle de 2 milliards dh pour réaliser des projets agricoles solidaires inclusifs intégrant obligatoirement des mesures d'adaptation au changement climatique** (les techniques de collecte des eaux pluviales, de conservation des sols et les bonnes pratiques agricoles,...)
- **Sécurisation des ressources hydriques** pour garantir une agriculture plus productive et durable à travers:
 - une économie d'eau de 1,4 milliard de m³/an par la réalisation du programme de reconversion de 550.000 ha irriguées en goutte à goutte permettant
 - Octroi aux agriculteurs de subvention à l'irrigation par goutte à goutte à hauteur de 100% pour les petits agriculteurs ayant moins de 5 ha ;
 - Réalisation d'un programme d'irrigation additionnelle de 150.000 Ha, qui portera la superficie totale irriguée au Maroc à 1,6 million Ha
- **Mesures incitatives au titre du FDA** visant l'utilisation de technologies d'adaptation au changement climatique, (Irrigation localisée, semences, vitoplants et plants certifiés ...).
- **Valorisation des acquis de la recherche agronomique liés aux considérations du changement climatique** (cartes de vocation agricole, conservation et la valorisation des ressources phylogénétiques, gestion et conservation de l'eau et du sol...)



Principales mesures du PMV liées à la résilience au changement climatique

- Réalisation d'une étude environnementale stratégique du PMV (EES) relative à l'analyse des incidences environnementales de la mise en œuvre du PMV liée à l'utilisation des ressources en eau d'irrigation, des sols et déchets et des sous-produits agricoles,....
- Réalisation d'une étude d'évaluation du potentiel de séquestration du Carbone par le PMV (179 millions T eq CO₂)
- Elaboration d'un plan de gestion environnemental et social pour chacun des programmes d'appui des bailleurs de fonds aux projets pilier II du PMV (30 plans de gestion)
- Conception et mise en œuvre d'une dizaine de programmes de projets Pilier II intégrant la dimension du changement climatique pour un don total de 50 millions USD



Opportunités des accréditations de l'ADA pour la levée de fonds

Ces mesures de résilience aux changements climatiques adoptés dans le cadre du PMV sont confortées par :

Le concours de plusieurs bailleurs de fonds, essentiellement le **Fonds pour l'Environnement Mondial** à travers l'octroi **d'un don total de près de 25 millions USD**.



L'accréditation de l'ADA depuis **2012 auprès du Fonds d'adaptation** lui permettant un **accès direct aux ressources financière de ce fonds**. Le 1^{er} don décroché par l'ADA est de 10 millions USD.



ADAPTATION FUND

L'ADA a obtenu en mars 2016 son accréditation auprès du Fonds Vert pour le Climat (FVC). Cette accréditation vient consacrer les résultats concrets des mesures prises dans le cadre du Plan Maroc Vert en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.



Prospection de levée de Fonds auprès du FVC

Accréditation de l'ADA par le Fonds vert pour le Climat



Mars 2016

Un portefeuille de **12 projets soumis** par l'ADA en mars 2016 au financement du Fonds Vert pour le Climat pour un montant global de 356 millions USD

2 projets prioritaires

Projet	Entités porteuses du projet
Modernisation de l'irrigation traditionnel dans la région de Souss Massa	MAPM/DIAEA
Promotion de l'arganiculture dans les zones vulnérables	MAPM/ANDZOA



10 autres projets

Projet	Entités porteuses du projet
Développement de l'aquaculture au Maroc	ANDA
Intégration des énergies vertes dans le développement socio-économique	ADEREE
Gestion durable des terres et des forêts dans les régions du Nord-Est du Maroc	HCEFLCD
Projet COPAG SHEMS (centrale photovoltaïque)	COPAG
Projet COPAG-Taroudant Station de Biogaz	COPAG
Développement de l'amandier à Taza et à Al Hoceima pour l'adaptation au Changement	MAPM/DRA
Renforcement de la résilience au changement climatique de la réserve de biosphère d'argane du Maroc	MAPM/DRA
Amélioration de la résilience des écosystèmes et des communautés de l'Argane	MAPM/ANDZOA
Préservation et développement de la résilience des zones oasiennes	MAPM/ANDZOA
Adaptation de l'écosystème aride au Changement climatique (Cactus)	MAPM/DRA

Conclusions et recommandations

- ✓ L'accréditation auprès du FVC et du FA est une opportunité de mobilisation de fonds requis pour la réalisation de l'objectif national en terme de réduction de l'émission des gaz à effet de serre (NDC)

Engagement national de la réduction de **32%** d'émission de gaz à effet de serre (GES), nécessite la mobilisation de **45 Milliards USD** pour la séquestration de 181 Mt éq CO₂ à l'Horizon 2030, dont :

- **13%** de réduction d'émission de GES **non conditionnée** nécessitant un budget de **10 milliards de dollars**
- **19%** de réduction d'émission de GES **conditionnée par l'apport financier international** nécessitant un budget de **35 milliards de dollars**.

- ✓ Cette accréditation est également une opportunité de renforcement de la coopération Sud Sud en matière d'appui pour le développement de l'ingénierie des projets verts facilitant l'accès aux financements des pays de l'Afrique concernés

- ✓ L'opportunité de bien préparer les négociations lors de la COP22 à même de :

Institutionnaliser le Fonds d'Adaptation en tant que mécanisme financier de la convention cadre sur les CC à même de renforcer ses ressources financières

Consolider et renforcer les ressources financières pour le volet adaptation moyennant notamment:

- l'équilibre d'allocation des ressources financières du Fonds Vert entre les programmes d'atténuation et ceux d'adaptation
- La mise en place de procédures simples et précises en matière d'allocation des ressources financières climatiques par pays et par thématique



MERCI
DE VOTRE ATTENTION

